

**Par SDÉ, courriel et poste**

Le 13 octobre 2017

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Simon Turmel**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563  
Télééc. : 514 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande relative aux modifications de conventions comptables ASC 715, Compensation - Retirement Benefits et pour la création de comptes d'écarts  
Votre dossier : R-4009-2017 / Notre référence : R054462 ST et R054470 YF**

---

Monsieur,

Par la présente, Hydro-Québec, dans ses activités de transport et de distribution d'électricité (« Le Distributeur »), fait suite à la correspondance de la Régie de l'énergie du 11 octobre 2017, dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Temps requis pour l'adoption de la preuve

Le Distributeur estime à 45 minutes le temps requis pour la présentation et l'adoption de la preuve.

Témoins

Le Distributeur fera entendre les témoins suivants :

- M. Luc Dubé, Directeur adjoint – cadre financier réglementaire;
- Mme Nadine Thibodeau, Directrice expertise comptable et fiscalité;
- Me François G. Hébert, Directeur Affaires réglementaires et environnement

Les *curriculum vitae* des témoins seront déposés au courant de la semaine du 16 octobre prochain.

Argumentation

Le Distributeur prévoit une argumentation d'une durée de 45 minutes.

Le Distributeur désire par ailleurs aviser la Régie qu'il est à finaliser ses réponses à la demande de renseignements n° 2 et demande la permission de déposer celles-ci au plus tard lundi le 16 octobre 2017 en fin de journée.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

*(s) Simon Turmel*

**SIMON TURMEL**, avocat

ST/sg

c. c. Intervenant (par courriel seulement)